

régime constitutionnel; alors les honorables membres de l'autre côté de la chambre, nous reprochaient, d'être des idéologues, et de parler sans cesse de la théorie du gouvernement responsable. On nous reprochait d'être incapables de gouverner, de rien faire de pratique. Nos adversaires politiques nous disaient qu'ils étaient autant que nous amis de la constitution et du gouvernement responsable et que nous ne devions pas agiter le pays, puisque ce n'était pour aucun but pratique, mais simplement pour les renverser du pouvoir. Comme la conduite des honorables membres aujourd'hui jure avec leurs discours et leurs actes de ces années passées! j'avais espéré, M. l'orateur, qu'au moins sur cette question nos adversaires auraient pris un point de vue élevé et auraient considéré comme des hommes d'état leur position et leur condition comme la position et la condition du pays. J'avais espéré que, lorsque d'un côté de la chambre un mot n'a été dit sur la théorie gouvernementale, qu'au contraire toutes les mesures présentées sont d'une nature utile et pratique, j'avais espéré que de l'autre côté, on n'aurait entendu que de graves raisonnements et la considération des propositions soumises à la chambre. J'avais pensé que lorsque cette question de payer les pertes du Bas-Canada à même le fond commun de la province serait soumise, les honorables membres vis-à-vis auraient un peu considéré l'état du pays lors des troubles, et auraient présenté à la chambre au moins une ou deux observations s'appliquant à la question (écoutez). Mais si je n'étais pas préparé pour les singuliers débats que j'ai entendus depuis l'ouverture de la session, je le suis bien moins pour la ligne de conduite extraordinaire prise par les membres de l'autre côté de la chambre et la discussion si peu parlementaire des dernières 48 heures. Est-ce que les honorables membres vis-à-vis n'ont pas proposé au dernier parlement de payer ces pertes, telles que portées dans les résolutions de mon honorable ami M. Lafontaine? Ne l'ont-ils pas fait dans un vil objet de corruption? (Écoutez). Osez-vous aujourd'hui saisir et jeter parmi vous compatriotes le flambeau de la discorde? Osez-vous, sans égard pour la paix et le bonheur du pays, vous par excellence les loyaux sujets de notre reine, sans égard pour les meilleurs intérêts de l'humanité, répandre la haine et la discorde parmi les habitants du pays? (Écoutez). En entrant ce matin dans cette enceinte, M. l'orateur, après avoir entendu la conversation de quelques honorables membres sur la proposition devant la chambre, j'étais disposé à conseiller à ces honorables messieurs de proposer un amendement selon leur goût, c'est à dire, d'ériger une potence devant la maison de chaque canadien-français et offrir un holocauste de 70,000 hommes, pour apaiser la population British. (Écoutez). Je vois rire l'honorable membre pour Sherbrooke (M. Gigg). Il rit et il rit au milieu des ruines qu'il veut amener dans son pays. Je n'envie pas les sentiments de ce monsieur. Peut-être le pays les connaît plus qu'il ne pense. (Écoutez). Peut-être n'avait-il pas besoin de le voir rire pour apprécier son caractère. Je me propose M. l'orateur, de prendre une ligne d'argumentation différente de celle suivie par les honorables messieurs vis-à-vis. Je me propose de demander à cette chambre si en 1836, l'année précédant la rébellion, les messieurs qui nous opposent avaient des notions de liberté constitutionnelle telles qu'ils puissent les sanctionner aujourd'hui? Je demanderai à ces honorables membres si les doctrines qu'ils alors faisaient leur gloire, étaient des doctrines qu'ils peuvent soutenir aujourd'hui? Je n'entrerai pas dans des matières de ma connaissance personnelle, je n'irai pas puiser dans les journaux pour l'histoire de ce temps là, non, je puiserai dans des papiers d'état publics sous l'autorité des communes d'Angleterre. J'espère que les messieurs vis-à-vis ne récuseront pas l'autorité de lord Aberdeen. Lord Aberdeen était secrétaire des colonies en 1835. C'était un ardent conservateur et par conséquent une grande autorité pour les honorables membres. Eh! bien! lord Aberdeen a déclaré qu'il y avait en Canada en 1835 les plus grands abus de gouvernement. Il a admis dans sa dépêche en réponse aux 92 résolutions proposées par la chambre d'assemblée du Bas-Canada que l'administration de la justice, ce premier grand besoin de tous les peuples, était

taut pas un homme nouveau ou obscur, quand il fut nommé haut commissaire et envoyé en Canada. Dès son entrée en parlement en 1813, il se posa en ferme champion de la liberté civile et religieuse. (Applaudissements). Un de ces premiers grands efforts fut en faveur du bill de réforme de lord Grey; il devint l'avocat des braves Polonais en Russie, quand leur existence fut menacée par le tyran pour lequel sans doute les messieurs de l'autre côté de la chambre ont beaucoup d'admiration, — et en 1835 lord Durham était si capable et si indépendant qu'il était considéré le chef du parti libéral de l'époque. (Applaudissements). Si les messieurs vis-à-vis veulent bien faire d'aussi frivoles assertions, tout ce que je puis dire, c'est qu'il ne retirerait pas autant de gloire de leur carrière parlementaire qu'ils en ont retiré de leur carrière militaire. (Rires). Si le brave chevalier eut consulté les débats parlementaires en Angleterre, il aurait vu que pas une voix ne s'éleva soit dans la chambre des lords soit dans les communes, pour opposer la nomination de lord Durham. Il était considéré par les hommes de tous les partis comme bien capable de dissiper la confusion et le trouble qui régnaient alors en ce pays. Ils avaient peut-être besoin de la philosophie clairvoyante du brave chevalier d'Hamilton! L'hon. membre ne devait pourtant pas oublier la part qu'il a prise dans les assemblées convoquées en Haut-Canada pour protester contre le rappel de lord Durham en Angleterre; il devrait se rappeler qu'un haut dignitaire de l'église anglicane, l'évêque de Toronto, un homme qui avait plus de cervelle que tous les honn. membres ensemble (Rires) qui mêlait un peu de politique avec la religion, convoqua une assemblée à Toronto et parla fort insouciant dans son opinion, contre le rappel de lord Durham. Il parait que le brave chevalier, avec toute son habileté littéraire, — Rires — n'a pu dire à mon hon. ami le commissaire des terres quelle partie du rapport du lord Durham a été écrite par M. Wakefield et quelle partie par M. Charles Buller. Pourtant si quelqu'un peut le faire, c'est le brave chevalier, parce qu'il a été très intime avec M. Wakefield durant son séjour en Canada, et son parti a été très d'avantage de l'intervention de ce monsieur ici que qui que ce soit. Mes amis ne doivent rien à ce misérable. L'honorable membre cita alors plusieurs passages du rapport de lord Durham et des dépêches pour prouver que le pays avait été honteusement mal gouverné jusqu'à la mission du noble lord, puis il continua en ces termes: "Les honorables messieurs vis-à-vis nous disent qu'en 1837, il y eut une grave rébellion et qu'ils ont été 'loyaux' et que personne n'osera les appeler des rebelles. Je puis leur dire qu'il y a telle chose qu'une rébellion contre la constitution aussi bien qu'une rébellion contre la couronne, 'applaudissements.' Je puis leur dire qu'un homme peut-être un traître aux droits de son pays, aussi bien qu'un traître au pouvoir de la couronne. Je vois rire un honorable membre (M. Smith, de Frontenac). Nous rions toujours en entendant quelque chose de ridicule; [M. Blake], alors vous ne devriez jamais cesser de rire de vos propres mots." Je sais, M. l'orateur, toute la difficulté de ma position. Les honorables membres de l'autre côté mettent dans la bouche des gens des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Je sais qu'ils persistent à attribuer aux personnes des sentiments qu'ils n'ont jamais exprimés. (Écoutez, écoutez). Je ne parle pas maintenant comme membre du gouvernement; j'exprime mes propres sentiments et je dis que je méprise l'homme qui, lorsqu'il est assis sur ces bancs ministériels, se sert d'aucun langage qui, lorsqu'étant au pouvoir peut se porter à toutes espèces d'excès, et qui, lorsqu'il se trouve ensuite du côté de l'opposition, tente de jeter de la discorde et de haine parmi ses compatriotes. [Écoutez]. Je puis trouver dans l'histoire des exemples de loyauté semblable à celle des honorables membres vis-à-vis. Mes idées en fait de loyauté sont qu'on doit chercher de reconnaître l'autorité de la couronne avec la liberté du sujet. Mais voici des exemples de la loyauté des bons membres de l'autre côté de la chambre. Quand Philippe Roi d'Espagne crut que ces provinces éloignées ne pouvaient être gouvernées sans un exercice sévère et rigoureux de la Prerogative Royale, il trouva un loyal sujet pour

yaie. Le tyran royal trouvait des hommes loyaux pour exécuter ses ordres — et cela non seulement dans l'armée, mais même sur le banc de la justice. Il y avait l'excusable juge Jeffries qui envoya des centaines d'hommes à l'échafaud et se vanta de ses hauts-faits, recevant comme récompense de sa loyauté la charge de Chancelier et de juge en chef. Parmi les victimes ce juge cruel et maudit envoya à l'échafaud se trouva le doux, aimable et grand lord Russell. (Applaudissements). Une autre victime fut Algernon Sydney qui lui aussi était loyal à la Constitution Anglaise et aux libertés et aux droits du peuple. (Applaudissements). Je pourrais maintenant prendre beaucoup de temps à commenter, non sur la véritable loyauté anglaise cette loyauté batarde et prétendue (spurious loyalty) dont on parle tant en Canada. Je n'ai pas besoin, M. l'orateur, d'emprunter des idées de loyauté, des honorables membres vis-à-vis. Ma loyauté est née avec moi, Dieu merci! J'ai été bercé dans des idées de liberté et de loyauté unis ensemble! Je sais ce que c'est que d'être véritablement loyal, et c'est ce qui me fait penser qu'aucuns griefs personnels ne me feraient prendre la ligne de conduite adoptée par les messieurs vis-à-vis. Je suis loyal et prêt à soutenir de mon bras ma loyauté et mes principes. La loyauté, comme je l'entends, consiste à chercher à réconcilier les prérogatives de la couronne avec les droits du peuple. Je ne puis sympathiser avec la loyauté batarde et prétendue des honorables membres vis-à-vis, qui, tout en écrasant le peuple, sont les esclaves du pouvoir; c'est cette loyauté là qui depuis des siècles a poussé l'humanité au désespoir et à la rébellion. [Applaudissements]. Je ne puis éprouver de sympathie pour cette loyauté. Je ne parcourrai pas l'histoire ancienne, quoiqu'elle aussi fourmille d'exemples de cette fausse loyauté. Mais je ne puis m'empêcher de rappeler à votre mémoire le plus éclatant de ces exemples. "C'était dans une province éloignée de Rome, alors que le peuple voulait commettre le crime le plus noir que présentent les pages de l'histoire, un crime dont le souvenir fait encore rougir la nature et qu'elle voudrait en vain cacher; mais Pilate ne pouvait consentir sur le seul témoignage de témoins évidemment parjures à condamner l'infâme supplice de la croix le grand fondateur de notre religion. Je ne puis le trouver coupable, disait-il au peuple. Mais ces provinciaux, après avoir essayé par tous les autres moyens de parvenir à leur but, eurent recours à cette loyauté batarde dont nous parlons, [this spurious loyalty]. "Si vous laissez échapper cet homme, dirent-ils, vous n'êtes pas l'ami de César." [Applaudissements.] Admirez la loyauté! Non voyez-vous pas tous les traits, l'esprit et le cœur? Cédant à cette fausse et prétendue loyauté, Hérode lui-même, donna sanction à cet acte dont dix-huit siècles d'humiliations et de malheurs nationaux n'ont pu laver la tache hideuse et impute. (Applaudissements.) (A continuer.)

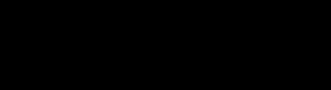
Le 27, des groupes nombreux entouraient l'assemblée nationale et 500 étudiants se rendaient à l'assemblée pour protester contre le cours de leçons de M. L'Herminier sur la Législation comparée, lorsqu'ils furent arrêtés au pont de la Concorde par un détachement de police. Ils remirent leur pétition à un M. Bernard et se retirèrent. Sur leur chemin ils arrêtèrent au bureau de la Démocratie Pacifique où les membres de divers clubs se joignirent à eux et prononcèrent des discours incendiaires. La force armée étant arrivée, les dispersa et arrêta les chefs qui furent conduits à la caserne du quai d'Orsay. Une autre circonstance vint encore ajouter à l'excitation. Un chef de bataillon de la garde mobile, donna un coup de poing au général Changarnier. La garde mobile doit être dissoute. Les officiers avaient été réunis par le général Changarnier, commandant en chef, lorsque ce chef de bataillon, nommé Alandriz qui avait une ancienne querelle avec le général, affecta de se poser comme le champion de la garde mobile qui, disait-il, après avoir sauvé Paris était dissoute; un tel acte ajouta-t-il, ne pouvait être fait que par un vieux légitimiste. Il accompagna ces paroles d'un coup de poing. L'agresseur fut incontinuellement mis aux arrêts. Le même jour la question d'urgence en faveur du projet de loi contre les clubs fut rejetée par l'assemblée: pour 342; contre 418. M. Ledru-Rollin monta à la tribune et demanda l'autorisation pour présenter un acte d'accusation contre le ministère pour avoir introduit le projet de loi contre les clubs.... Une voix: Vous devriez aussi accuser le président de la République, car il a signé ce projet de loi. Après une vive agitation, l'assemblée se leva sans rien décider. Le 29, des précautions extraordinaires avaient été prises pour la sûreté de l'Assemblée nationale. Le nombre des troupes dans les environs était d'environ 25,000 hommes. L'avant-garde stationnée sur le pont de la Concorde se composait de deux bataillons de la garde mobile; les quais et les rues avoisinant le palais législatif et l'esplanade des Invalides étaient occupés par des troupes de ligne; une batterie en face du palais défendait l'entrée du pont de la Concorde. Ces préparatifs laissaient peu à craindre un nouveau 15 de mai. Les généraux Cavaignac et Lamoricière arrivèrent de bonne heure et eurent ensemble une longue conférence. La plus vive excitation régnait dans l'assemblée lorsque M. Marrast, le président fit son entrée. Aussitôt la lecture des minutes terminée, la tribune fut encombrée de représentants tenant en main des pétitions pour et contre la dissolution de l'Assemblée nationale. M. Odilon Barrot monta à la tribune et dit "que le gouvernement avait jugé nécessaire d'adopter des mesures pour maintenir le respect pour la loi et la sécurité de l'Assemblée. Que le temps de l'engagement des gardes mobiles étant arrivé, le gouvernement ne voulait faire de nouveaux règlements pour le rengagement de ceux qui voudraient continuer leur service. Que cette mesure avait produit une vive excitation parmi les gardes mobiles et surtout chez les officiers. Qu'on avait profité de cette excitation pour semer la désaffection dans quelques bataillons de ce corps. Que les suites de cette désaffection pouvaient avoir été exagérées; mais que dans tous les cas, l'autorité avait cru devoir prendre toutes les précautions nécessaires pour déjouer les manœuvres des ennemis de tout gouvernement." Les journaux de Paris et ceux des départements publient des documents qui mettent hors de doute une nouvelle conspiration ourdie par les travailleurs de juin; et ce n'est que grâce à l'attitude imposante et énergique de l'autorité que Paris et les principales villes de la France ont échappé aux scènes horribles du mois de juin. Il n'est pas besoin de dire que les socialistes sont encore au fond de ce complot. Le 31, l'Assemblée nationale a rejeté après division (458 contre 250), la proposition de renvoyer au bureau l'accusation de Ledru-Rollin contre les ministres. Ce vote à complètement abattu les rouges de l'Assemblée. La majorité de l'Assemblée nationale continue à donner chaque jour des preuves de ses mauvaises dispositions envers le ministère. Il y a qu'une dissolution prochaine de l'Assemblée nationale et les nouvel-

héros de même calibre. On a fait plusieurs arrestations à Paris depuis le 29 janvier et il est probable que ces détenus seront aussi jugés par cette cour. On assure que les prochaines élections enverront à l'Assemblée pas plus de 100 républicains. Si tel est le cas, l'éternité de la république française aura été bien courte. La proposition Râteau pour la dissolution immédiate de l'Assemblée nationale a été perdue. Pour 405, contre 416. Ainsi la question de dissolution est remise indéfiniment par suite de l'union du parti républicain et des rouges qui veulent demeurer en permanence malgré la volonté de la grande majorité du peuple français. Le parti républicain modéré comprend que le suffrage universel a donné à la France la mesure des forces des partisans de la république. Il sait très bien qu'une nouvel appel au peuple aurait l'effet d'expulser de la représentation à peu d'exceptions près, tous les républicains de la veille ou du lendemain. Il comprend que le peuple français n'est pas et ne peut être républicain. Voilà pourquoi ce parti redoute et avec raison, de nouvelles élections. Cinq des meurtriers du général Bréa et du capitaine Mangin si lâchement et si affreusement assassinés par les travailleurs, les ouvriers de juin, ont été condamnés à mort. M. De Lamartine est tombé en défaveur auprès des républicains qui l'accusent de se rallier aux monarchistes. A continuer. Nouvelles d'Italie. Toutes nos correspondances de Rome s'accordent sur ce point que l'excommunication lancée par Pie IX a eu le résultat que nous en attendions. Les honnêtes gens se sont abstenus, à part ceux qui se sont laissés entraîner par la peur du poignard et qui craignaient de voir leurs noms inscrits sur la liste des suspects. Le dépouillement du scrutin a donné 23,000 votants; une grande quantité d'électeurs ont mis des billets blancs; on parle aussi de beaucoup de billets portant: Pio nono, Pius IX, Pius sanctissimus. Si l'on en doit juger par l'opinion publique, sur vingt individus, dix-neuf sont contraires au gouvernement, et cependant le gouvernement a usé de toutes ses ressources: les menaces de destitution n'ont pas manqué, non plus que les largesses. Tous les Abruzzais qui sont à Rome pour les travaux de la campagne ont été recrutés et conduits en troupes aux salles électoraux. Ceux qui travaillaient aux terrassements, au nombre d'environ 4,000, tous les ouvriers des ateliers nationaux ont reçu le prix d'une journée et une gratification après avoir voté. Un garde civique a voté jusqu'à seize fois; un étranger a voté dans tous les collèges; enfin on a fait voter des enfants âgés même de moins de quinze ans. Telle a été la sincérité des élections de Rome. Les militaires arrêtés ces jours derniers ont été mis en jugement le 24; il paraît que l'on fera demander leur grâce, dans la crainte d'une insurrection s'ils venaient à être exécutés. Le gouvernement est dans une grande appréhension, toute la troupe est consignée depuis plusieurs jours, et la garde des portes a été confiée à la milice civique. On parle toujours d'un mouvement opéré à la frontière par le brave général Zucchi, avec le peu de troupes qui étaient allées rejoindre Pie IX. On parle aussi de l'entrée des Autrichiens dans le cas de Ferrare, mais ces derniers bruits méritent confirmation. — Dans la nuit du 18 janvier, le Saint-Père a couru un grand danger. Le feu s'est communiqué dans son appartement pendant son sommeil. Heureusement on s'en est aperçu à temps, et le Saint-Père n'a éprouvé aucun mal. — Villes et Com-

AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous sommes encore obligé de revenir par rapport aux abonnés retardataires. Il semble que nous remplissons assez fidèlement nos promesses, et que nous avons droit à un peu d'égard. Nous espérons donc que nos abonnés retardataires, et le nombre en est grand, se feront un devoir de nous adresser au plutôt le montant de leurs souscriptions.

Les abonnés du district de Montréal pourront adresser le montant de leur souscription à E. R. Fabre, écriv., Montréal, autorisé par nous à percevoir les argents et en donner quittance.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 28 FÉVRIER 1849.

Rome Française

MINÈRES.

Nous apprenons par les rapports parlementaires publiés dans les journaux, que l'hon. M. Hincks, un des membres du ministère actuel, a soumis au parlement provincial une proposition tendant à admettre à un droit d'entrée de quatre sols par gallon et de 10 par 100 ad valorem, le wiskey manufacturé dans les Etats-Unis. A une époque où toute la population du Bas-Canada, sans acception d'origine, de croyance religieuse et de partis politiques se prononce chaque jour contre l'usage des liqueurs enivrantes, une semblable proposition nous paraît souverainement inopportune. Nous espérons que M. Hincks ainsi que l'administration dont il fait partie comprendront qu'il est de leur devoir de favoriser de tout leur pouvoir le mouvement solennel qui se fait de toutes parts en faveur de la sainte et patriotique cause de la tempérance, et que bien loin de vouloir diminuer les droits imposés sur les drogues empoisonnées distillées par nos voisins, ils chercheront à leur défendre l'entrée du pays en augmentant les droits dont sont aujourd'hui frappés ces produits. Nous espérons aussi que les représentants du Bas-Canada appuieront dans le parlement les sentiments si énergiquement exprimés ailleurs par leurs constituants, et qu'il sera fait droit aux nombreuses pétitions en faveur de la tempérance qui sont adressées à la législature de toutes les parties du Bas-Canada.